

95ème Grand Prix de Vougy 2025



Informations clés

Date:

Lundi 21 Avril 2025

Permanence du départ:

De 10h00 à 11h45

Réunion des DS:

12h00

Signature:

De 12h45 à 13h10

Départ:

13h40

Distance et Dénivelé:

151.6km 1790m D+

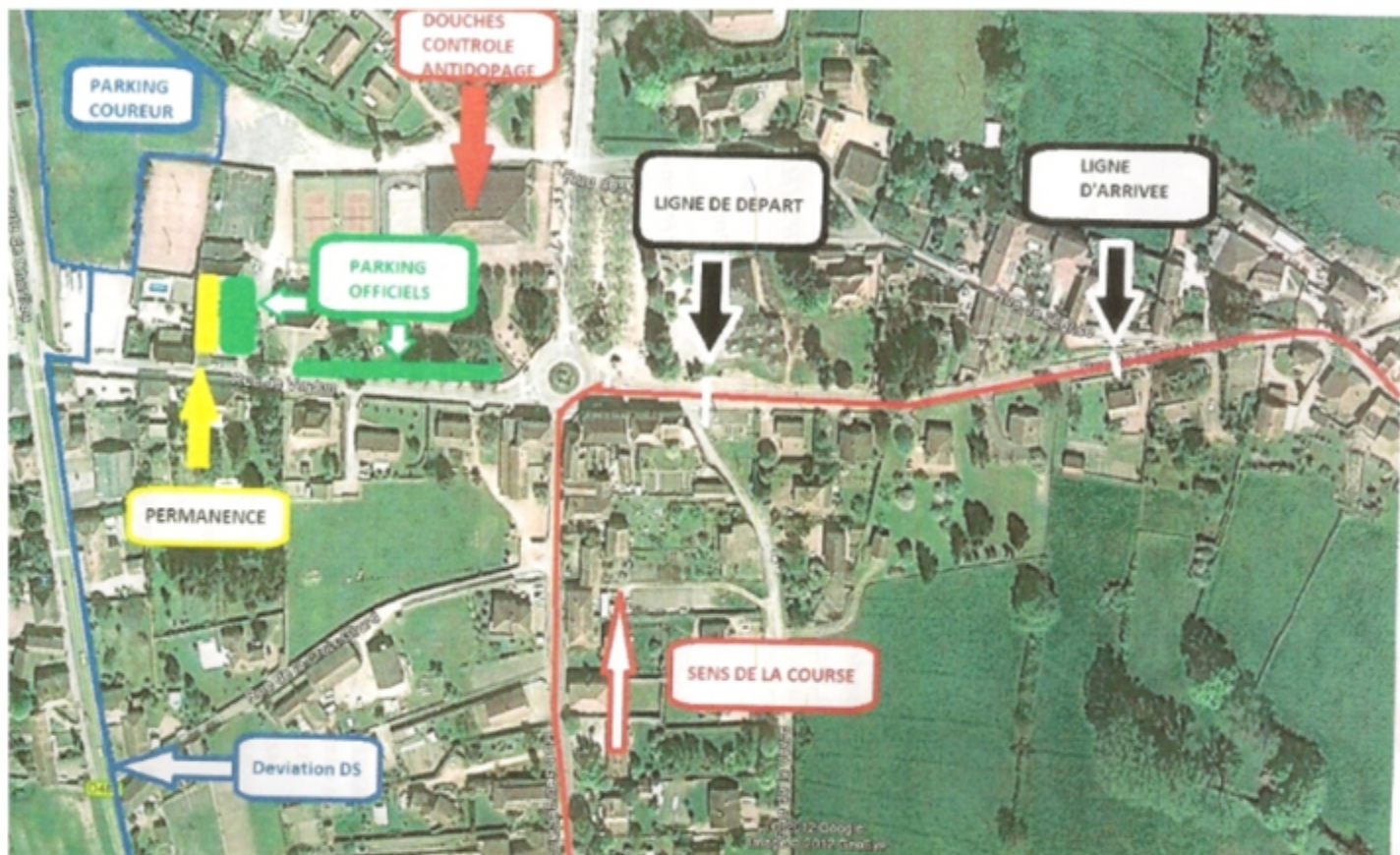
2 Circuits:

**5 Tours de 10.4km
puis 9 Tours de 11km**

Classement de la montagne:

**Montée de Parras
du tour 6 au tour 14**

PLAN DU SITE



Vougy :
Code Postal, 42720



HORAIRES PRÉVUES

Petit Tour: 5 tours à effectuer (passage toutes les 15 minutes environ)

KM	Lieux	Horaire
0	Départ rue Croix Bayon	13h40
	Rue Morlandet	13h42
1	D13 rue de Villers (tourner à gauche)	13h44
2.2	Chemin des Pierres (tourner à droite)	13h47
4	Route de Vougy	13h49
4.5	Route de Coutouvre (tourner à droite)	13h51
5.8	Chemin des oliviers (tourner à droite)	13h52
8.5	Le Rosier (tourner à gauche)	13h53
9.5	Rue Vavre (tourner à droite)	13h54
10.4	Arrivée rue Croix Bayon	13h55

Grand Tour: 9 tours à effectuer (passage toutes les 20 minutes environ)

KM	Lieux	Horaire
0	Départ rue Croix Bayon	14h55
	Rue Morlandet	14h57
1	D13 rue de Villers (tourner à gauche)	14h59
2.2	Montée Parras (tourner à droite)	15h04
4	Route de Vougy	15h07
4.5	Route de Coutouvre (tourner à droite)	15h09
5.8	Chemin des oliviers (tourner à droite)	15h11
8.5	Le Rosier (tourner à gauche)	15h14
9.5	Rue Vavre (tourner à droite)	15h16
10.9	Arrivée rue Croix Bayon	15h19

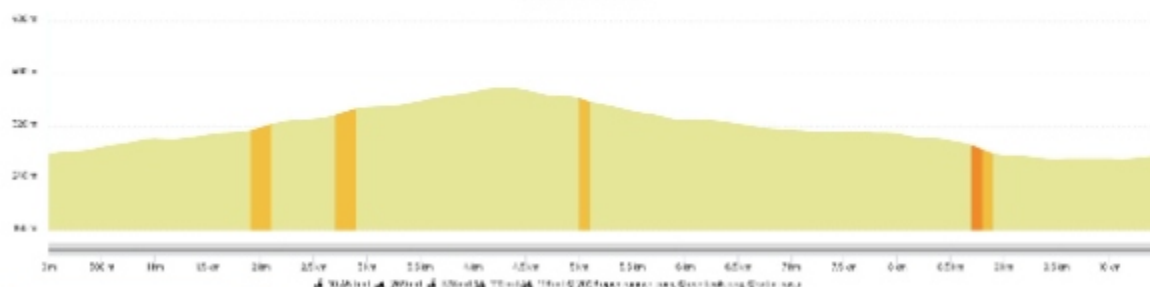
PARCOURS

Distance: 151.6 km et 1790 D+

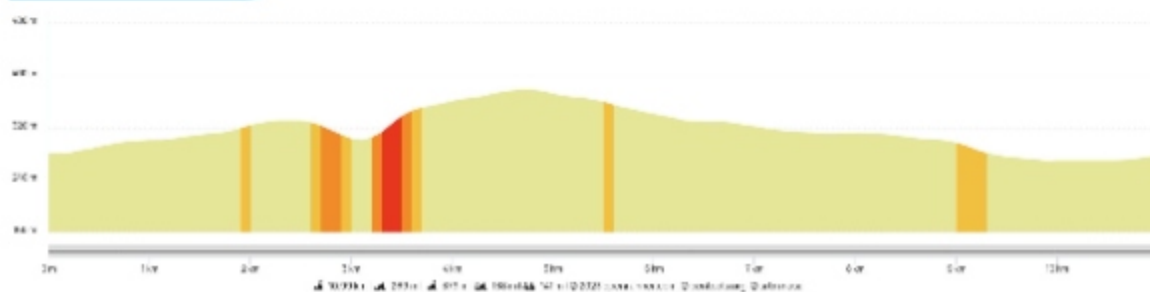
- 5 tours de 10.4 km puis
- 9 tours de 11km



PETIT TOUR



GRAND TOUR



PARCOURS

Classement de la montagne :

- Montée Parras 500m à 9.4%
- 9 Passages
- Répartition des points: 5/3/1
- Route étroite



500m à 9.4%



95ème Grand Prix de Vougy

Lundi 21 Avril 2025



RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1/ Organisation

L'épreuve du 95ème Grand Prix de VOUGY, est organisée par le CR4C Roanne, association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, sous les règlements de cette même Fédération. L'épreuve se déroule en co-organisation avec le Comité de la Fête de VOUGY. Cette épreuve se dispute le lundi 21 Avril 2025. Départ à 13h40.

Article 2/ Type d'épreuve

L'épreuve est disputée sous le règlement FFC. L'épreuve est réservée aux athlètes Elite et Open 1, elle est classée Elite Nationale. Les pénalités du barème FFC sera le seul applicable, et la réglementation antidopage de la loi française y sera exécutée.

Article 3/ Sécurité

Le circuit est sécurisé par des signaleurs à chaque carrefour. La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée de l'agglomération et passages difficiles. Ils devront respecter le Code de la Route (avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière, partant de l'avant).

Article 4/ Secours

Les secours sont assurés par 1 Médecin qui suit la course dans une voiture fournie par l'organisateur. Sera également présente une ambulance de la croix blanche du Roannais à proximité de la ligne d'arrivée.

Article 5/ Permanence

La permanence de départ se tiendra, le lundi 21 Avril de 10h à 11h45. Lieu : Salle des Marronniers à VOUGY. La réunion des Directeurs Sportifs, en présence des Membres du Collège des Arbitres est fixée à 12h le lundi 21 Avril (en Mairie, salle du conseil).

Article 6/ Assistance Technique neutre

Le service d'assistance neutre est assuré par une entreprise professionnelle, au moyen de 2 voitures, qui seront gérées par le Jury des Arbitres.

Article 7/ Incidents de Course :

En cas de chute, crevaisons, incident mécanique ou autres incidents de courses, erreurs de parcours, infractions, etcLe règlement FFC sera appliqué (Article 2.2029)

Article 8/ Véhicules suiveurs des équipes

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course. Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve seront identifiables grâce à un macaron officiel et devront se conformer strictement aux décisions du collège des arbitres. Les directeurs sportifs qui suivent les coureurs doivent effectuer l'intégralité du parcours. Il est strictement interdit de prendre des raccourcis. Toute infraction routière peut être verbalisée par les brigades de gendarmerie territorialement compétentes.

Article 9/ Protocole

Devront se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le vainqueur du classement de la Montagne
- Le club vainqueur du classement par équipe

Lors de la réunion des Directeurs Sportifs, l'ensemble du protocole complet sera indiqué.

Article 10/ Responsabilités

Le comité d'organisation se décharge de toutes responsabilités d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers à l'organisation.

Article 11/ Signature

Les coureurs devront OBLIGATOIREMENT se présenter EN EQUIPE et EN TENUE pour signer la feuille d'émargement AU PLUS TARD 30 MN AVANT LE DEPART à partir de 12h45. L'ordre de passage à la signature ainsi que les horaires seront communiqués lors de la réunion des Directeurs Sportifs Tout manquement ou retard à la signature sera sanctionné, d'après le règlement de la FFC.

Article 12/ Maillot

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot.

Article 13/ Grille de Prix

La grille de prix est 1677/25, conforme à la réglementation en vigueur. Les prix seront versés directement par la FFC. Classement de la Montagne : 100 € au premier (Montée de Paras du 6ème au 14ème tour avec 5-3-1 points).

Article 14/ Voitures suiveuses

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve seront identifiées par un bandeau officiel et devront se conformer strictement à toutes les décisions du Président du Jury ou de ses Adjointes. Ils devront également respecter l'ordre des voitures dans la file.

Article 15/ Contrôle Anti-dopage

Le lieu de contrôle est la salle Albert Ginet (salle de basket, en face de l'église). Les Directeurs Sportifs ont l'OBLIGATION de venir voir sur la ligne d'arrivée si un contrôle est effectué.

Le contrôle aura lieu après le protocole, dans un délai maximum d'une heure après l'arrivée.

Article 16/ Règlement

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte en entier.

Pour tout ce que ce règlement n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la FFC qui est à la disposition des Directeurs Sportifs auprès du Jury.

En cas de force majeure, d'évènement imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, le Comité d'Organisation et le Jury des Arbitres pourront prendre les dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement.

Roanne, le 2 avril 2025

L'organisateur
Franck CHERPIN
CR4C Roanne
0748149553